

PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

Facilitez vos démarches, renseignez-vous avant de vous déplacer

Seniors

Conseils pour votre sécurité

www.prefecturedepolice.fr

Services d'informations téléphoniques :

. **0 891 01 22 22** (serveur vocal, 0,225 € la minute)

Rubriques :

Points d'accueil, démarches administratives, fourrières (possibilité de savoir si votre véhicule a été enlevé et où il se trouve), recrutement, prévention et sécurité, etc.

Standard :

. **01 53 71 53 71 / 01 53 73 53 73**

Démarches administratives :

. **01 58 80 80 80** (du lundi au vendredi, de 8h45 à 17h15)

Rubriques :

Cartes nationales d'identité, passeports, certificats d'immatriculation et permis de conduire.

Titres de séjour et documents de circulation transfrontalière :

. **01 58 80 80 58**

Demandes de naturalisation :

. **01 53 71 45 77**

Service des objets trouvés :

. **0 821 00 25 25** (0,12 € la minute)

Informations valables au 01 03 10 sous réserve de modifications ultérieures



Seniors de plus de 60 ans, la préfecture de police a créé ce guide afin de vous apporter quelques conseils pratiques de prévention contre d'éventuelles agressions dont vous pourriez être victimes lors de vos déplacements ou chez vous (vol par ruse, cambriolage ou accident de la route).

Vous y trouverez également des numéros d'urgence et les coordonnées des lieux d'accueil de la police dans votre ville.

■ Protégez-vous dans la rue

Comment éviter d'être victime d'un accident de la route ?

En 2009, 471 piétons de plus de 60 ans ont été victimes d'un accident de la route, 85 ont été blessés gravement et 10 mortellement. Parmi les 16 piétons tués dans les rues de la capitale, la grande majorité avait donc plus de 60 ans. La baisse de vigilance liée à l'âge (champ visuel rétréci, acuité visuelle affaiblie, audition et réflexes diminués) et à l'habitude des trajets journaliers est le principal facteur accidentogène des seniors.

Renforcez votre vigilance lors de vos trajets quotidiens et adaptez votre comportement à vos capacités physiques.

> piétons

- avant de traverser, regardez toujours à droite et à gauche, même sur les passages piétons protégés ;
- empruntez les passages piétons protégés par les feux tricolores ;



- ne traversez que lorsque le feu est rouge pour les automobilistes et le signal piéton vert ;
- sur les grands axes, respectez toujours la traversée en deux temps ;

- vous devez voir et être vu. Si un véhicule gêne votre visibilité pour vous engager, n'hésitez pas à traverser plus loin. De même, soyez particulièrement vigilant avec les camions ou les poids lourds, le conducteur peut manquer de visibilité du haut de sa cabine et ne pas vous voir traverser devant lui lorsqu'il redémarre ou recule.



> automobilistes

Sachez adapter votre conduite à votre âge :

- faites vérifier régulièrement votre vue, votre ouïe et vos réflexes ;
- attention aux médicaments qui peuvent entraîner une baisse de vigilance (les médicaments concernés portent un pictogramme désignant le risque pour la conduite) ;
- faites un stage de remise à niveau afin de vous mettre à jour avec la signalisation et le code de la route notamment les priorités ;
- optez pour une voiture avec une conduite assistée et une boîte automatique ;
- évitez les carrefours trop complexes, les heures de pointe et la conduite de nuit.

Comment vous protéger d'un vol à l'arraché ou à la tire (pickpocket) ?

- Portez votre sac en bandoulière côté façade d'immeuble ;
- si un agresseur tente d'arracher votre sac, ne résistez pas, surtout si ce dernier est à scooter ou à rollers, vous risqueriez d'être traîné et gravement blessé ;
- optez pour un sac de petit volume et orientez son ouverture vers vous. Emportez le minimum d'argent liquide (préférez les billets de petite et moyenne coupure) ;
- soyez particulièrement vigilant en cas de mouvements de foule (heure de pointe dans le métro, entrée et sortie de grands magasins, etc.), moments d'action privilégiés par les pickpockets ;
- évitez de placer les valeurs que vous détenez dans les poches latérales ou arrière de vos vêtements, préférez les poches intérieures munies de fermetures.

Comment vous protéger d'une agression ?

- Si vous avez l'impression qu'un individu vous suit, n'hésitez pas à vous réfugier chez le commerçant le plus proche ;
- en cas d'agression, appelez au secours et criez aussi fort que vous pouvez afin de faire fuir votre agresseur. Notez son signalement (âge, taille, corpulence, type physique,

coupe et couleur de cheveux, tenue vestimentaire ou signes particuliers), sans vous focaliser sur un détail comme la couleur d'un vêtement, car votre agresseur pourrait s'en débarrasser une fois le fait commis. Si vos agresseurs sont véhiculés, relevez les caractéristiques de leur voiture ou deux-roues (couleur, type, marque, direction de la fuite, immatriculation, etc.).

Comment vous protéger d'un vol au distributeur de billet ?

- Évitez d'effectuer vos retraits d'argent à date et à heure fixes ;



- limitez le montant des sommes d'argent que vous retirez ;
- au moment du retrait, ne vous laissez pas distraire par un ou plusieurs individus, vous pourriez être victime d'un vol par ruse (ex. : un premier voleur détourne votre attention, laissant le temps au deuxième de lire discrètement votre code confidentiel par-dessus votre épaule et de subtiliser votre carte) ;

- vous devez toujours récupérer vos tickets de retrait et d'achat ;
- si vous êtes en difficulté devant un distributeur, suivez les instructions de la machine ou demandez de l'aide à l'agence bancaire. Surtout, ne communiquez jamais votre code à une personne proposant son aide ;
- si votre carte est avalée, patientez quelques instants pour être sûr qu'elle ne ressort pas, puis signalez-le immédiatement à votre établissement bancaire ;
- faites-vous accompagner par une personne de confiance pour vos opérations financières ou téléphonez à :

> ALLO PARIS SÉCURITÉ : 01 42 76 77 77 (24h/24), un service gratuit d'accompagnement pour les seniors, mis en place par la Mairie de Paris, pour vos opérations de change, de retrait ou de dépôt d'argent.



■ Protégez-vous à votre domicile

Comment vous protéger des cambriolages ?

- Équipez votre porte d'entrée d'un système de fermeture fiable type viseur optique (judas) ou d'un entrebâilleur ;



- si vous habitez au rez-de-chaussée, faites installer des barreaux et des volets à vos fenêtres ;
- en cas d'absence, ne laissez pas vos clés sous votre paillasson ou dans votre boîte aux lettres, confiez-les à une personne de confiance ou à votre gardien. Si vous êtes absent pendant une longue période, faites ouvrir vos volets régulièrement par un voisin et faites relever votre courrier ou faites-le suivre par la Poste sur votre lieu de villégiature.

> En juillet et en août, vous pouvez également bénéficier de l'« Opération Tranquillité Vacances » : sur simple demande, votre commissariat d'arrondissement organisera des tournées de surveillance régulières à votre domicile pendant votre absence.

- Placez vos bijoux en lieu sûr et faites expertiser si nécessaire vos objets de valeur pour votre assurance. Vous pouvez les photographier et noter leur numéro de série. Conservez précieusement les factures d'achat, les garanties, les certificats d'authenticité, relevés d'expertise ou l'inventaire notarié (si c'est un héritage) et tout autre justificatif dans un lieu sûr ;



- si vous avez perdu vos clés, faites changer les serrures ;
- si vous vivez seul, indiquez votre nom complet et seulement l'initiale de votre prénom sur votre boîte aux lettres sans préciser « Monsieur » ou « Madame ».

Que devez-vous faire en cas de cambriolage ?

- Ne touchez à rien afin de préserver toutes traces exploitables ;
- prévenez la police avec votre téléphone portable ou appelez de chez votre gardien ou voisin. Une équipe sera envoyée sur les lieux afin de procéder au relevé des empreintes et des indices. Après le passage des policiers, faites réparer votre porte et changer vos serrures ;



- au moindre indice de cambriolage (porte ouverte, vitre cassée, etc.), n'entrez pas seul chez vous, soyez accompagné ou réfugiez-vous chez un voisin, les cambrioleurs peuvent être encore dans votre domicile !

Comment vous protéger d'un vol à la fausse qualité ?

Les vols à la fausse qualité, c'est-à-dire, avec usurpation d'identité, se multiplient. En se faisant passer pour des professionnels (agents EDF, ramoneurs, postiers, plombiers, voire policiers), des escrocs abusent ainsi de votre crédulité pour s'introduire chez vous et voler vos objets de valeur et vos liquidités.

Ce type d'infraction est gravement puni par une peine pouvant aller jusqu'à cinq ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende (Art. 311.4 alinéa 5 du Code Pénal).

> quelques conseils pour vous protéger :

- si la personne se présente à l'interphone ou à votre porte, utilisez systématiquement l'entrebâilleur et le judas et exigez la carte professionnelle et l'ordre de mission (ou le justificatif de passage). En cas de refus, ne laissez pas entrer la personne ;
- si vous êtes avisé du passage d'une personne par téléphone, par courrier ou par voie d'affichage dans le hall de votre immeuble, vérifiez la venue de cette personne auprès de l'organisme d'origine, votre bailleur, votre syndic, votre concierge ou vos voisins ;

-
- si vous souhaitez effectuer un contre-appel, utilisez les numéros de téléphone que vous avez en votre possession (figurant généralement sur les avis d'échéance ou les factures) et non pas ceux donnés par la personne qui se présente ou vous appelle.

→ **dans tous les cas :**

- quelle que soit la profession de celui qui se présente chez vous, vous ne devez en aucun cas le laisser entrer si vous avez le moindre doute ;
- proposez un autre rendez-vous à la personne afin de procéder aux vérifications nécessaires ;
- ne laissez entrer personne chez vous après 18 heures ;
- si vous faites entrer une personne chez vous, essayez de solliciter la présence d'un voisin. Ne quittez pas l'individu, accompagnez-le dans tous ses déplacements à l'intérieur de votre domicile ;
- ne divulguez en aucun cas l'endroit où vous cachez vos bijoux, votre argent ou tout autre objet de valeur.

Si vous avez le moindre doute, appelez sans hésiter votre commissariat d'arrondissement, ou en cas d'urgence, le 17-Police secours.

> Numéros utiles :

Police secours : 17

Pompiers : 18

Samu : 15

Numéro d'urgence depuis un portable : 112

SOS médecins : 01 41 07 77 77 / 0 820 33 24 24

Urgences médicales de Paris : 01 53 94 94 94

Val-de-Marne (94)

[Alfortville \(94140\)](#)

26, rue du Port à l'Anglais • Tél. : 01 43 53 89 10

[Boissy St-Léger \(94470\)](#)

1, rue Jacques Prévert • Tél. : 01 45 10 71 50

[Champigny-sur-Marne \(94500\)](#)

7/9, place Rodin • Tél. : 01 45 16 84 00

[Charenton-le-Pont \(94220\)](#)

26, rue de Conflans • Tél. : 01 43 53 61 20

[Chennevières-sur-Marne \(94430\)](#)

Rue du Général de Gaulle • Tél. : 01 49 62 69 00

[Choisy-le-Roi \(94600\)](#)

9, rue Léon Gourdault • Tél. : 01 48 90 15 15

[Créteil \(94011\)](#)

Hôtel de police

11/19, bd Jean-Baptiste Oudry • Tél. : 01 45 13 30 00

[Fontenay-sous-Bois \(94120\)](#)

26, rue Guérin Leroux • Tél. : 01 48 75 82 00

[Ivry-sur-Seine \(94205\)](#)

Place Marcel Cachin • Tél. : 01 49 59 33 00

[Kremlin-Bicêtre \(94270\)](#)

163-167 bis, avenue Gabriel Péri • Tél. : 01 45 15 69 00

[L'Hay-les-Roses \(94240\)](#)

18/22, rue Jules Gravereaux • Tél. : 01 49 08 26 00

[Maisons-Alfort \(94700\)](#)

70 bis, rue de la République • Tél. : 01 43 53 66 00

[Nogent-sur-Marne \(94130\)](#)

3, avenue De Lattre De Tassigny • Tél. : 01 45 14 82 00

[St-Maur-des-Fossés \(94100\)](#)

40/42, rue Delerue • Tél. : 01 55 97 52 00

[Villeneuve-Saint-Georges \(94190\)](#)

162, rue de Paris Villeneuve • Tél. : 01 45 10 13 50

[Vincennes \(94300\)](#)

23, rue Raymond du Temple • Tél. : 01 41 74 54 54

[Vitry-sur-Seine \(94400\)](#)

20, rue Youri Gagarine • Tél. : 01 47 18 35 00